

Les Postes ont virtuellement le monopole de la distribution du courrier, mais il est essentiel que ce mode de communication puisse bien servir le public. Elles ont donc le devoir de veiller, compte tenu de ce monopole et de leur désir d'équilibrer leur budget, à ne pas nuire sérieusement à la santé économique et à l'efficacité des affaires de la collectivité qu'elles servent, surtout lorsqu'il s'agit du secteur productif de notre économie. A notre époque d'inflation où il est nécessaire d'augmenter les salaires, je suis certain que les tarifs doivent être relevés de façon à équilibrer autant que possible le déficit postal, mais la réduction des services est également très importante et, comme je l'ai déjà dit, il faudrait étudier à fond ce problème avant d'apporter des changements majeurs.

Pour bien des gens dans les secteurs ruraux, le samedi est le jour le plus actif de la semaine et les affaires sont intenses. En vérité, s'il n'y avait qu'une semaine de cinq jours dans les collectivités rurales, il semblerait que le samedi devrait s'adapter à l'activité générale des affaires de la collectivité et ne devrait pas faire l'objet d'une décision arbitraire d'Ottawa en ce qui concerne le nombre de jours ouvrables dans une semaine.

Dans cette perspective, j'estime que le problème entier devrait être déféré à un comité où les divers intéressés et les intérêts commerciaux pourraient formuler leurs instances. Des majorations possibles de tarifs réparties sur une période d'années pourraient être envisagées. Cette formule se révélerait particulièrement avantageuse pour les petits journaux parce qu'ils pourraient absorber les tarifs majorés et leurs abonnés s'y habitueraient.

Le doublement du tarif de 20 dollars pour un abonnement à un journal quotidien envoyé par la poste représente une somme très élevée, surtout l'année où l'on impose le tarif accru. On devrait se demander sérieusement si les ruraux devraient soudain subir cette augmentation considérable. Il s'agira d'une augmentation de 350 p. 100 pour de nombreuses revues, et en particulier pour les revues rurales. Une augmentation soudaine du tarif obligerait peut-être de nombreuses entreprises à abandonner leur activité. Il existe un minimum irréductible en deçà duquel les Postes ne peuvent assurer de service. Peu d'entreprises commerciales prospèrent en augmentant leurs prix tout en réduisant leurs services. Il se peut fort bien que les Postes augmentent leurs tarifs au point où les usagers n'utiliseront plus leurs services dans certaines régions.

Nous pourrions, avec profit, voir comment marchent les Postes. J'ai ici un éditorial paru

[M. Ritchie.]

le 8 juillet 1968, dans un petit journal de Swan River, le *Star and Times*. On y lit ceci:

Nous constatons qu'une lettre postée à Mafeking et adressée à Birch River (à 15 milles de distance), est acheminée sur Swan River (à 50 milles de distance), où on n'y touche pas, puis à Dauphin (à 110 milles au sud), où elle est triée, et est ensuite retournée à Swan River, où elle est recueillie par un deuxième facteur en vue de la livraison à Birch River le lendemain.

Quant à une lettre de Kenville, adressée à Swan River (à 11 milles de distance), elle est acheminée vers l'ouest sur Durban, et ensuite sur Benito, elle est ramenée à Swan River et envoyée à Dauphin, puis elle revient à Swan River où elle sera livrée le jour suivant. Est-ce assez absurde?

Le courrier de cette région ne peut traverser la frontière de la Saskatchewan vers des points en direction de Yorkton, Arran, Pelly, Whitebeech et d'ailleurs. Ces villes et villages constituent une partie de la vaste zone commerciale qui converge vers Swan River. Le courrier à destination de ces endroits doit de nouveau circuler de Swan River jusqu'à Dauphin où il doit être acheminé vers Yorkton pour le triage et la distribution, sur un trajet de 400 milles avant d'arriver à destination, parfois à des distances de moins 25 milles du point d'expédition de Swan River. Il n'est pas difficile de comprendre les difficultés qu'ont les gens à expédier des médicaments et d'autres articles importants d'utilité quotidienne.

S'il n'est pas possible d'améliorer les méthodes actuelles de manutention du courrier intercommunautaire, nous en appelons au ministre des Postes pour qu'il rétablisse le service de diligence qui, nous avons confiance, répondra avec honneur aux besoins locaux et assurera au public le service auquel il a droit à un coût considérablement réduit.

Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes (M. Kierans) a déclaré que la poste n'est plus une institution mais un service. Un grand nombre de tarifs n'ont pas été augmentés depuis 17 ans. Il semble donc absurde de chercher si rapidement à rétablir de nouveaux tarifs qui modifieront entièrement le régime du courrier dans quelques jours. Je demande instamment que ce projet de loi soit déféré au comité où bien des intéressés, qui seront très gravement touchés par cette mesure, pourront se faire entendre.

• (8.10 p.m.)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je n'avais franchement pas l'intention de participer au débat sur les Postes, parce que je prétendais qu'on avait déjà prononcé assez de discours. Mais après avoir écouté ceux qui m'ont précédé pendant de nombreuses heures, je dirai tout simplement que les jours et les heures se succèdent. Depuis mon arrivée à la Chambre,—j'en suis rendu à ma septième année—j'ai appris à étudier avant de commencer à parler, surtout lorsque nous avons affaire à un nouveau ministre qui vient de notre province. Il est toujours intéressant de commencer à étudier ses premiers gestes au Parlement et nous